



Délibération n° 18 / 2023

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire.

Étaient présents :

M. Julien BIEGEL, Mme Sylvia BOSH, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGES, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAY, M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Jean-Pascal SAMMUT (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Absents non excusés

M. Dimitri BONGARD, M. Youness OUSSIN, Mme Alexandra PILI, M. Alain CHAYRIGUET.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Décision modificative n° 1- Adoption

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Le budget voté étant un acte prévisionnel, il convient d'ajuster certains crédits afin de pouvoir procéder à l'émission d'un titre annulatif de recette.

Les modifications proposées sont retranscrites ci-après :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 Charges à caractères général	- 5 000,00 €	
60612 Energies – électricité	- 5 000,00 €	
Chapitre 67 Charges spécifiques	+ 5 000,00 €	
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 5 000,00 €	
EQUILIBRE SECTION	0,00 €	0,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 18/2023

Objet Finances – Décision modificative n° 1- Adoption

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 21 juin 2023

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN